



-50%

dans la limite du plafond annuel

BRUGES

ACCOMPAGNÉ

AVEC SNCF

du 02 au 03 oct. 2010

2 jours - 1 nuit

Thalys au départ de Paris
Hôtel 3***
Guide
Pension Complète

Intacte dans sa parure médiévale, Bruges est la destination romantique par excellence. Ceinturée par un canal et un anneau de verdure ourlant ses remparts, Bruges se traverse de part en part en une demi-heure. Voici donc une ville à découvrir à pied, à cheval, en vélo ou en bateau, mais surtout pas en auto ! Prenez votre temps pour remonter les siècles. C'est le meilleur moyen de réussir votre séjour dans cette ville.

LEONARDO HOTEL BRUGGE 3***

Leonardo Hôtel Brugge se trouve au cœur d'un environnement boisé, à 4 km seulement du centre ville. Avec ses 101 chambres confortables dotées d'une connexion Wifi et d'un accès Internet haut débit, l'hôtel conjugue confort moderne et ambiance raffinée.

JOUR 1

Rendez vous à la gare de Paris Nord en début de matinée. Départ pour Bruges, arrivée et accueil par votre guide. Installation dans l'autocar.

Continuation vers le centre de Bruges (les bagages restent dans l'autocar jusqu'au soir).

Visite à pied du centre de Bruges.

Au cours de cette promenade, vous découvrirez une des plus belles villes d'Europe. En plus des maisons patriciennes, vous verrez son célèbre Béguinage fondé en 1245, le Lac d'Amour, l'Église Notre Dame (visite extérieure) ainsi que ses magnifiques places du Bourg et du Marché.

Vous déjeunerez dans un restaurant du centre ville. Puis durant une demi-heure, vous naviguerez sur les canaux de Bruges.

Cette croisière vous permettra de découvrir des lieux romantiques et non accessibles autrement. Vous aurez ainsi l'occasion de voir Bruges sous un autre aspect.

Visite du «Chocostory», véritable musée du chocolat. Puis dîner dans un restaurant du centre ville. Continuation pour votre hôtel 3*NL LEONARDO BRUGES, installation et nuit à votre hôtel.

JOUR 2

Petit déjeuner à l'hôtel.

Libération des chambres.

Départ vers le centre de Bruges (les bagages restent dans l'autocar jusqu'au transfert à la gare).

Visite de la Brasserie De Halve Maan (anciennement Straffe Hendrik).

Cette brasserie toujours en activité mais suivant des méthodes modernes, a conservé toutes ses anciennes installations que vous visiterez.

Déjeuner dans un restaurant du centre ville puis après midi libre.

Transfert à la gare en fin d'après midi.

Arrivée à Paris Nord en début de soirée.

ADULTE : 369 €

*Enfant de 2 à -12 ans : 329 €

Base 40 pers. minimum

*1 enfant maxi dans la chambre des parents

CE PRIX COMPREND

Le voyage aller retour Paris/Bruges/en Thalys 2ème classe, 1 nuit au Leonardo Bruges 3*NL base chambre double,

Le petit déjeuner continental,

La pension complète

Les visites prévues au programme

Les transports terrestres nécessaires à votre programme

Les services d'un guide durant 2 jours,

L'assurance assistance rapatriement

CE PRIX NE COMPREND PAS

Les boissons

Les dépenses personnelles,

Le supplément single : 38 €

L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour

FORMALITÉS

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :
06.11.09

LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION BRUGES Acc.

Plus de 30 jours avant le départ	25%
De 29 à 7 jours avant le départ	50%
Moins de 7 jours avant le départ et non présentation	100%

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

CASA / RETRAITE

Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

2) Points déduits pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : passeport ou CNI en cours de validité pour les adultes et les enfants, visas, vaccins ...

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.